# Orchestre à l'école

## *Mode d'emploi*

Un dossier de la Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale

**"Beaucoup de causes méritent d'être défendues. Celle de la musique à l'école est noble et belle et surtout, permettra aux prochaines générations de grandir dans un respect commun des valeurs, à l'écoute des autres, en recherche d'harmonie.**
**Ces pages prouvent qu'avec de la curiosité, un peu d'efforts, quelques notes et l'envie de partager, la magie de la musique se produit et change la vie, change les vies.**
**Il s'agit ici d'une aventure collective pour faire connaître, reconnaître et appliquer la pratique musicale, grâce à laquelle, nous en sommes persuadés, nous pouvons préparer un avenir meilleur pour tous.**

# Jouer d'un instrument à l'école, apprendre ensemble

**Avec le projet Orchestre à l'école, la CSFI propose de faire rentrer la pratique instrumentale dans les établissements scolaires. Les actions entreprises dès 2001 portent d'ores et déjà leurs fruits.**

En 2001, on comptait en France 244 228 élèves dans les CNR, écoles de musique nationales ou municipales agréées. Si on rapproche ce nombre d'élèves de celui communiqué par le ministère de l'Education Nationale pour la même période (12 135 000 élèves, du primaire à la terminale dans le secteur public), on obtient une proportion de 2% de jeunes musiciens. Ce très faible pourcentage de jeunes pratiquant un instrument a incité la CSFI à promouvoir en France une action qui dynamise les écoles dans de nombreux pays du monde : apprendre un instrument à l'école, sur la base d'une pratique d'emblée collective.

Depuis 2001, ces classes se sont multipliées, portées en commun par la CSFI (fabricants, importateurs ou revendeurs d'instruments), les établissements scolaires et leurs enseignants, les musiciens intervenants et les pouvoirs publics.

### *Pourquoi ce succès ?*

Pour les enfants, jouer ensemble dès le début est à la fois une fête et une responsabilité qui les aident à se construire et à vivre ensemble. La pratique musicale a une influence positive sur leur vie scolaire comme sur leur développement personnel. C'est un réel atout contre l'exclusion.

Les musiciens intervenants, les écoles de musique, en faisant aimer la musique à des publics nouveaux, initient les futurs musiciens amateurs, creuset du public des concerts.
Les diverses expériences menées démontrent que tous les enfants souhaitent poursuivre l'expérience musicale dans ces conditions. Plus de la moitié d'entre eux désirent rejoindre une structure d'école de musique après 2 ou 3 années. Les municipalités et les autres institutions impliquées dans un projet tissent un réseau harmonieux et durable, entre enfants, parents, enseignants et vie scolaire, activités culturelles et vie locale.

# Quels ensembles instrumentaux constituer?

## A l'école primaire

Plusieurs configurations sont possibles, mono-instrumentales ou formations diverses. Bien sûr, les instruments disponibles dans les écoles de Musique et les Harmonies peuvent constituer une partie du parc instrumental.

## Au collège

Les mêmes formations sont envisageables qu'à l'école primaire et, pour les enfants ayant déjà une première pratique instrumentale :

- Orchestre funky : 7 à 10 musiciens
- Orchestre salsa : 12 à 15 musiciens (percussions, rythmique et vents)
- Big Band jazz : 16 à 20 musiciens

| *Formations mono instrumentales* | *Tarif par instrument* | |
|---|---|---|
| Flûte traversière | 530 € | 650 € |
| Clarinette sib | 440 € | 800 € |
| Saxophone | 750 € | 1.040 € |
| Trompette | 400 € | 610 € |
| Trombone | 610 € | 750 € |
| Tuba (baryton Sib) | 610 € | 1.200 € |
| Cor | 1.000 € | 2.300 € |
| Guitare | 130 € | 200 € |
| Violon | 350 € | 500 € |
| Clavier | 150 € | 250 € |

### *La classe mono instrumentale*

Les instruments les plus courants pour ce type de formule sont les cordes et principalement le violon, les guitares mais aussi les claviers, les flûtes traversières, les clarinettes, les saxophones, les cuivres en Sib à pistons (trompettes, cornets, barytons, euphoniums)...

| *Orchestre d'Harmonie* | |
|---|---|
| 4 | Flûtes traversières |
| 4 | Clarinettes Sib |
| 4 | Saxophones alto |
| 4 | Trompettes (ou cornets) Sib |
| 2 | Trombones ténor |
| 3 | Tubas (barytons ou euphoniums) |
| 3 | Percussions |

### *La classe d'Harmonie*

24 élèves. Elle se compose essentiellement d'instruments à vent.

| *Orchestre Symphonique* | |
|---|---|
| 10 | Violons |
| 2 | Altos |
| 3 | Violoncelles |
| 1 | Contrebasse |
| 3 | Flûtes traversières |
| 3 | Clarinettes Sib |
| 1 | Cor d'Harmonie |
| 3 | Trompettes Sib |
| 2 | Trombones |
| 1 | Percussion |

### *La classe d'orchestre symphonique*

Pour une classe assez grande, ou deux classes réunies. Plusieurs intervenants sont indispensables.

| *Orchestre de Chambre* | |
|---|---|
| 6 | Violons |
| 2 | Violoncelles |
| 1 | Contrebasse |
| 2 | Flûtes traversières |
| 2 | Clarinettes Sib |
| 2 | Trompettes (ou cornets) Sib |
| 1 | Trombone ténor |
| 1 | Euphonium |
| 2 | Percussions |

### *La classe d'orchestre de chambre*

19 musiciens. Elle se compose principalement de cordes, mais aussi de quelques instruments à vent.

| *Tarifs indicatifs* | | |
|---|---|---|
| **Type de classe** | **Tarif mini (par ensemble)** | **Tarif maxi** |
| Harmonie pour 24 élèves | 12.000 € | 20.000 € |
| Orchestre de chambre pour 19 élèves | 10.000 € | 14.000 € |
| Orchestre symphonique pour 30 élèves | 15.000 € | 23.000 € |
| Petite formation jazz pour 8 musiciens | 5.200 € | 7.000 € |
| Orchestre latin/funky pour 12 musiciens | 7.200 € | 9.000 € |
| Big Band pour 17 musiciens | 17.000 € | 21.000 € |

# Pour construire un projet

### *Les élèves*

De préférence, ils seront dans le deuxième cycle d'école élémentaire, ou au collège. Une certaine maturité est en effet nécessaire, et le projet doit se concevoir sur plusieurs années. Certaines écoles ont choisi de mener l'expérience sur des classes entières, d'autres ont préféré des élèves volontaires.

### *L'Etablissement scolaire*

Le projet s'installant sur le temps scolaire, il doit être celui de l'école toute entière et entrera nécessairement dans un cadre administratif de l'Education Nationale. Il sera différent s'il se déroule en école élémentaire ou en collège.

◆ **En primaire**, il faudra obtenir l'accord des Inspecteurs de l'Education Nationale, assistés des CPEM (Conseillers Pédagogiques pour l'Education Musicale).

◆ **Dans le secondaire**, c'est à la direction de l'établissement de l'inscrire dans un "projet d'établissement". Dans tous les cas, il est souhaitable de conforter le projet auprès des responsables de l'Education Nationale.

### *Les enseignants*

Leur collaboration pleine et entière est indispensable… Même s'ils ne sont pas musiciens !

### *Les musiciens intervenants*

Jouer d'un instrument à l'école ne se substitue pas à la pratique au sein d'un conservatoire ou d'une école de musique. Leurs professeurs peuvent naturellement devenir les intervenants du projet, tout comme les titulaires du DUMI (Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant).
Les intervenants pourront être multi-instrumentistes, et il est souhaitable qu'ils soient au moins deux. Outre leurs talents de musicien, ils devront aussi posséder des capacités de chef d'orchestre, d'arrangeur, pour animer le groupe.

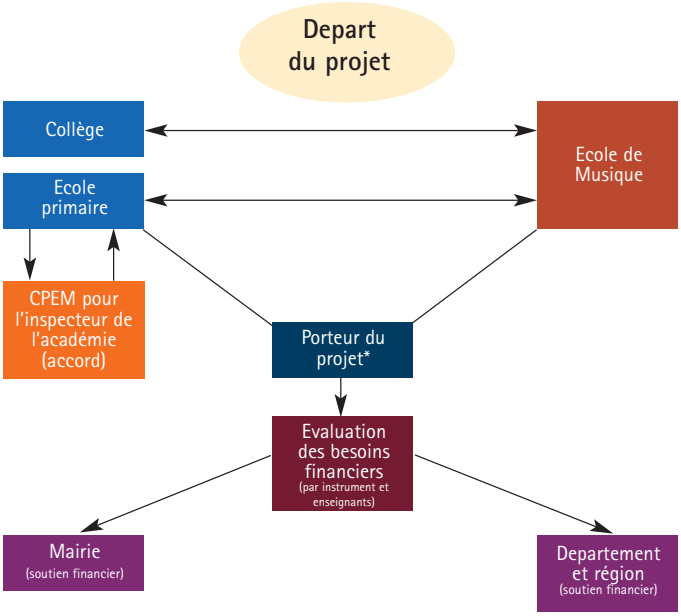


*Quelqu'un de motivé issu de l'établissement scolaire, école de musique, Mairie ou autre...

### *La pédagogie*

En primaire comme en secondaire, deux heures par semaine sont un minimum pour la pratique instrumentale et le travail d'ensemble. Chaque projet peut choisir la méthode pédagogique qu'il estime la mieux adaptée, dans l'esprit cependant du fondement même du projet : une pratique collective, dès le début.

### *La commune et les autres institutions*

"Orchestre à l'école" est un projet artistique et humain durable, pouvant être financé par les communes et d'autres institutions impliquées dans la vie éducative, culturelle et sociale des enfants, qu'elles soient locales (communes), départementales (ADIAM) ou nationales (Directions Régionales du Ministère de la Culture, Rectorats de l'Education Nationale…).

*Informations pour le porteur de projet*

www.artsculture.education.fr (Ministère de la Jeunesse, de l'Education Nationale et de la Recherche)

www.educart.culture.gouv.fr (Ministère de la Culture)

# Sur le terrain

### L'école primaire de Chaponval d'Auvers sur Oise (95)

En 2000, grâce à l'appui de la mairie, le premier projet a commencé dans un CE2. Après une présentation des instruments à vent que les enfants de la classe se sont répartis à leur guise, s'est formé un orchestre qui a travaillé 3 heures par semaine, sur le temps scolaire. Trois ans plus tard, le projet se poursuit au collège d'Auvers. Un nouveau projet a vu le jour à l'école des Aulnaies d'Auvers, cette fois avec le concours de l'École Municipale de Musique.

### L'école primaire de Nantes (44)

Deux classes de primaire situées en ZEP travaillent 2 heures par semaine en temps scolaire, sur des instruments à vent prêtés par le CNR de Nantes. Le projet a été consolidé par une fanfare de 44 élèves volontaires, avec un parc instrumental complémentaire acquis par la ville de Nantes. Grâce aux trois professeurs d'instruments du CNR, et une Dumiste, un lien continu est assuré entre les temps scolaire et hors scolaire. Côté pédagogie, tout est oral, et les professeurs ont su adapter leurs méthodes-maison pour initier les enfants au solfège comme à la pratique instrumentale.

### Collège des Explorateurs de Cergy (95)

Un parc instrumental de 25 instruments a été mis à la disposition des collégiens - la mairie et l'ADIAM prenant en charge le salaire des intervenants. Trois ans plus tard, les élèves de cette classe située en ZEP se sont transformés alors qu'ils devenaient musiciens : respect d'eux mêmes et des autres, résultats scolaires, tout le confirme. Aujourd'hui l'orchestre des Explorateurs est l'ambassadeur d'autres nouveaux projets d'Orchestre à l'école. A la rentrée 2003 s'est ouverte une nouvelle classe, les "anciens" étant pris en charge par l'Harmonie Le Vent se Lève de Miko Nissim. Avec l'école d'Auvers, l'orchestre des Explorateurs s'est fait l'ambassadeur du projet à Dunkerque et Saint Valéry en Caux, où vont s'ouvrir prochainement de nouvelles classes.

### Ecole Primaire du Grand Quevilly (76)

L'école de musique prête aux enfants les instruments et met ses professeurs à disposition une heure par semaine pour chaque instrument. Au bout de trois mois, les élèves pourront être accueillis à l'école de musique dans un atelier "passerelle".

### Ecoles primaires et collèges de Dunkerque (59)

Vaste projet, initié par la communauté urbaine qui concerne 1800 élèves de 5 écoles primaires et 2 collèges.

### Collège de Goron (56)

La communauté de communes a conçu un projet d'ensemble : création de classes d'Orchestre à l'école et ouverture d'une école de musique dans laquelle pourront s'intégrer les jeunes musiciens.

## Dans la presse...

•Le Parisien – 14 juin 2003 – Caroline Braud : "*L'ambiance s'est améliorée, constatent les élèves. On s'aide, il n'y a pas de clans comme dans les autres classes. Les répétitions et les concerts ont resserré les liens.*"

•AFP – 19 juin 2003 : "*Les enfants, agités et ayant du mal à se concentrer lorsqu'ils étaient en sixième, ont "naturellement" acquis "l'envie d'apprendre et la concentration qui va avec*", souligne Mireille Lepinoy, prof de musique. *Du coup, ils évitent la dérive vers la violence scolaire, les conflits et l'autoritarisme, courants ailleurs.*"

•Le Monde – 21 juin 2003 – Catarina Mercuri: "*Dans cette classe, pas une seule heure de colle, pas un conseil de discipline, plus une insulte : une métamorphose incroyable sur le plan civique.*"

•Le Courrier Français – 27 juin 2003 – P. R. : "*Un orchestre au collège, ça améliore les résultats !*"

La Chambre Syndicale de la Facture Instrumentale
62, rue Blanche 75009 Paris Tél. : 01 48 74 76 36 Fax : 01 48 74 07 22 e-mail : csfi@wanadoo.fr

Créée en 1890, la CSFI réunit fabricants, importateurs et détaillants d'instruments de musique, ainsi que six associations professionnelles et des éditeurs.
Les axes d'action de la CSFI:
- Le développement de la pratique instrumentale, avec en particulier les actions "Orchestre à l'école"
- La promotion de la facture instrumentale française à l'étranger
- La communication, avec l'édition de la revue Profession Musique et le site csfimusique.com
- La formation professionnelle aux métiers de la musique
- L'évolution économique du marché
- La conduite d'actions d'incitation au développement de la pratique instrumentale en France, telle qu'Osez la Musique